



Bruxelles, le 22 septembre 2016

12522/16

DIPL 30

NOTE

du:	Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne
au:	Représentations permanentes
Objet:	Remplacement du Chef de la Mission de la République du Guatemala auprès de l'Union européenne - agrément de Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur José Alberto BRIZ GUTIÉRREZ en remplacement de Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Jorge Skinner-Klée Arenales

Par lettre parvenue le 12 août 2016, la Commission européenne a porté à la connaissance du Conseil que la Mission de la République du Guatemala auprès de l'Union européenne lui avait fait connaître l'intention de son gouvernement de désigner Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur José Alberto BRIZ GUTIÉRREZ comme Chef de la Mission de ce pays auprès de l'Union européenne, en remplacement de Son Excellence Monsieur Jorge Skinner-Klée Arenales.

La Commission a donné son accord à la désignation de Son Excellence Monsieur José Alberto BRIZ GUTIÉRREZ comme Chef de la Mission de la République du Guatemala auprès de l'Union européenne.

Conformément à la procédure convenue par échange de lettres en date des 3 et 9 novembre 1966, l'accord du Conseil relatif à l'agrément de Monsieur José Alberto BRIZ GUTIÉRREZ en qualité de Chef de la Mission de la République du Guatemala auprès de l'Union européenne, sollicité par communication n° CM 3697/16 en date du 18 août 2016, a été acquis à la date du 17 septembre 2016. Cet accord a été communiqué à la Commission.

L'accréditation prendra effet par la remise des lettres de créance au Président du Conseil européen et au Président de la Commission.